



**NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET PRIMITIF 2023**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023

Sommaire :

-
- I. Le cadre général du budget
 - II. Présentation du syndicat
 - III. Le compte administratif 2022-budget principal
 - IV. Le compte administratif 2022- budget annexe
 - V. Le budget primitif 2023-budget principal
 - VI. Le budget primitif 2023-budget annexe - Transit
 - VII. Le budget primitif 2023-budget annexe – Panneaux photovoltaïques
-

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet du SICOVAD.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, sincérité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 29 Mars 2023 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Présentation du syndicat

Depuis l'extension de son périmètre au 1er janvier 2017, le SICOVAD est composé de 3 EPCI adhérents :

- la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.

Au 1er janvier 2023, le SICOVAD est composé de 112 communes pour 154 131 habitants.

L'effectif se monte à 183 agents début 2023, dont 35 femmes et 154 hommes.

Depuis 1996, le SICOVAD compte deux budgets. Un budget principal et un budget annexe Transit. Au 01/01/2023 un budget annexe Panneaux photovoltaïques a été créée afin d'individualiser ces dépenses.

Le Budget Principal regroupe l'ensemble des activités que le SICOVAD exerce au profit des habitants des communes membres.

Ce sont principalement les frais généraux, de collecte, de communication, de fonctionnement des déchèteries et de la plateforme de compostage, des prestations d'EVODIA, en matière de frais de gestion (coût/habitant), de transitage, de transport et de traitement des déchets ménagers. Les frais globaux de traitement représentent 41% des charges réelles de fonctionnement.

Ce budget est financé par la TEOM, par les soutiens versés par les éco-organismes et par la redevance spéciale payée par les principaux producteurs de déchets non ménages, administrations, établissements scolaires, activités industrielles et commerciales ainsi que par la vente des produits issus des collectes, compost, matériaux et matière et les prestations de service.

III. Le compte administratif 2022-budget principal

a) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du syndicat.

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	CA 2022
011	Charges à caractère général	10 043 669,40 €
012	Charges de personnel	6 869 096,99 €
65	Autres charges de gestion courante	722 383,26 €
66	Charges financières	10 492,82 €
67	Charges exceptionnelles	150 €
68	Dotations, provisions	2 575 €
DEPENSES REELLES		17 648 367,47 €
042	Opérations d'ordre	2 352 839,02 €
DEPENSES D'ORDRE		2 352 839,02 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 001 206,49 €

S'élevant à **17 648 367,47 €**, les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à **95,6%** (inclus les décisions modificatives).

Il est à noter qu'elles ont été supérieures de 1,3 % aux dépenses de 2021

Cette stabilité reflète une hausse des frais de personnel compensée en partie par une baisse des charges à caractère général.

Les charges à caractère général sont composées notamment :

- Carburant (11% des charges à caractère général)
- Télécommunication
- Matières et fournitures
- Traitement des déchets (41% des charges générales)
- Vêtement de travail
- Assurances statutaire, mobilière, véhicules et immobilière
- Entretien et réparations matériel roulant, biens mobiliers et immobiliers.
- Fournitures d'entretien

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel (38,9%), des frais de traitement des déchets ménagers collectés (41%), de l'entretien/maintenance/assurance/réparations de nos bâtiments et de notre parc poids lourds, de la consommation de carburant, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des frais de communication, de la cotisation versée au syndicat de traitement, des subventions versées aux habitants au titre de geste de prévention, des indemnités des élus et des intérêts des emprunts à payer.

Les postes ayant le plus évolués depuis 2021 :

- Carburant (+23%),
- Traitement des ordures ménagères et des Gros objets (-2,2%) dû à la baisse des tonnages (-3,55% pour les OMR et -13,85% pour le tout-venant incinérable)
- Traitement des déchets de déchèteries (-19%) dû à la baisse des tonnages et à l'arrêt de la facturation du bois depuis le 4eme trimestre 2022
- Charges de personnel (+5,74%)

Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	Titres émis 2022
013	Atténuations de charges	393 978,78 €
70	Ventes de produits et matières	3 189 668,58 €
73	Impôts et taxes	14 112 914 €
74	Dotations, subventions et participations	1 924 222,01€
75	Autres produits de gestion courante	16 924,39€
76	Produits financiers	3,90 €
77	Produits exceptionnels	300 044,80 €
	RECETTES REELLES	19 937 756,46 €
042	Opérations d'ordre	216 124,29 €
	RECETTES D'ORDRE	216 124,29 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 153 880,75 €

Se montant à **19 937 756,46 €**, les recettes réelles €, les recettes réelles ont été exécutées à 98,1% Et une évolution de **+667 668,97 €** par rapport à 2021 (3,5%).

Cet écart étant lié essentiellement aux prix de reprise des matériaux issus du tri des emballages et de la ferraille collectée en déchèteries ainsi qu'à la hausse des bases fiscales.

Les ventes de produits et matières sont composées :

- Redevance Spéciale
- Locations et prestations
- Reprise matières issues du tri par l'éco organisme CITEO
- Vente de la ferraille
- Vente composteurs
- Ventes de produits issus de la plateforme de compostage

Les dotations, soutiens et participations contiennent :

- Soutiens du tri
- Soutiens des filières Ecomobilier, D3E (déchets d'équipement électriques et électroniques) et Eco DDS
- Soutien ECOFOLIO (papier)

La fiscalité :

Principale ressource du SICOVAD. Elle est directement reçue par les 3 communautés adhérentes. Cette ressource est le produit de bases fiscales par les taux votés par la structure.

Quant aux taux proposés aux communautés adhérentes, ils se décomposent en 3 zones :

- zone 1 à 9,15 %,
- zone 2 à 9,33 %,
- zone 3 à 10,62 %

b) Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la structure à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).

- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes réelles type subventions et fonds de compensation de la TVA, les recettes d'ordre (amortissements) et les résultats antérieurs

Les dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés	RAR
20	Immobilisations incorporelles	214 009,97 €	76 801,76 €	78 819,40 €
204	Subventions d'équipement versées	38 250 €		
21	Immobilisations corporelles	3 339 520,26 €	1 513 706,21 €	1 013 206,11 €
23	Immobilisations en cours	4 605 443,49 €	272 015,62 €	37 254,48 €
16	Emprunts et dettes assimilées	153 696,36 €	150 353,71 €	
020	Dépenses imprévues	103 917,19 €		
	DEPENSES REELLES	8 454 837,27 €	2 012 877,30 €	1 129 279,99 €
040	Opérations d'ordre	159 406,01 €	216 124,29 €	
041	Opérations patrimoniales	180 977,98 €	180 977,98 €	
	DEPENSES D'ORDRE	340 383,99 €	397 102,27 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 795 221,26 €	2 409 979,57 €	1 129 279,99 €

Les principaux investissements 2022 sont les suivants :

- Achat de véhicules 782 k€
- Installations et outillages techniques, notamment 2 compacteurs de déchèteries, des points de collecte d'apport volontaires (verre, OMR et tri) et matériel type barrières pour contrôle d'accès sur les déchèteries et le bâtiment administratif 466 k€
- Une partie de la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale du site de Razimont 272 k€

Les recettes d'investissement

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
10	Dotations, fonds divers et réserves	344 708,79 €	350 323,84 €
13	Subventions	40 000 €	44 000 €
16	Dépôts et cautionnement	2 027,56 €	2 027,56 €
024	Produits de cessions d'immobilisation	385 000 €	
TOTAL RECETTES REELLES		771 736,35 €	396 351,40 €
021	Virement de la section d'exploitation	5 414 298,40 €	
040	Opérations d'ordre	2 058 000 €	2 352 839,02 €
041	Opérations patrimoniales	180 977,98 €	180 977,98 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 653 267,38 €	2 533 817 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 425 003,73 €	2 930 168,40 €
R001	Solde d'exécution N-1	370 217,53 €	

Composée de Fonds de compensation de la TVA (12%) ainsi que des amortissements, elles financent une partie d'investissement ainsi que l'épargne de la section de fonctionnement.

IV. Le compte administratif 2022-budget annexe

Le Budget Annexe regroupe l'ensemble des activités assurées par le SICOVAD pour le compte de tiers, collectivités, entreprises et notamment :

- la gestion du transit
- la réception de déchets des collectivités et professionnels au transit d'Epinal
- la gestion de l'ISDI

a) Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	CA 2022
011	Charges à caractère général	192 261,02 €
012	Charges de personnel	140 467,43 €
65	Autres charges de gestion courante	1,11 €
DEPENSES REELLES		333 029,56 €
042	Opérations d'ordre	60 231,30 €
DEPENSES D'ORDRE		60 231,30 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		393 260,86 €

Se montant à 333 029,56 €, les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de **78 %**. De plus, elles sont inférieures de **45 381,42 €** aux réalisations 2021.

Composées de charges de traitements des déchets banals d'entreprises (45% des charges réelles), de carburant, d'assurance, de télécommunications, d'entretien et de réparations du matériel mobilier, roulant et immobilier ainsi que des dépenses de personnel. Le personnel représente 42 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	CA 2022
70	Vente de produits et prestations de services	498 866,84 €
75	Autres produits de gestion courante	1,20 €
77	Produits exceptionnels	2 780 €
RECETTES REELLES		501 648,04 €
042	Amortissements	11 787,73 €
RECETTES D'ORDRE		11 787,73 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		513 435,77 €

Composées de recettes de l'utilisation des transit compétence d'EVODIA (58%) et de la rémunération des apports des professionnels.

b) Section d'investissement

Chapitres	DEPENSES	CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	3 237,25 €
21	Immobilisations corporelles	24 271,34 €
23	Immobilisations en cours	180 074,15 €
DEPENSES REELLES		207 582,74 €
DEPENSES D'ORDRE		11 787,73 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		219 370,47 €

Les dépenses d'investissement sont composées notamment :

- Contrôle accès, barrières et bornes à Razimont
- Talutage de la zone d'installation de stockage des déchets inertes
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le garage du Sicovad
- Début de la maîtrise d'œuvre du site de Razimont

Chapitres	RECETTES	CA 2022
1068	Couverture résultat antérieur	391 207,12 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		391 207,12 €
040	Amortissements des immobilisations	60 231,30 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		60 231,30 €
TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		451 438,42 €

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne, le résultat antérieur ainsi que par les amortissements.

V. Le budget primitif 2023-Le budget principal

a) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du syndicat.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 26 743 079,07 €

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2023
011	Charges à caractère général	10 983 252 €
012	Charges de personnel	7 329 702 €
65	Autres charges de gestion courante	764 206,60 €
66	Charges financières	9 090 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €
022	Dépenses imprévues	60 000 €
DEPENSES REELLES		19 149 250,60 €
042	Opérations d'ordre	1 982 239 €
023	Virement à la section d'investissement	5 611 589,47 €
DEPENSES D'ORDRE		7 593 828,47 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		26 743 079,07 €

Dans un esprit de maîtrise des charges, mais avec un effet de la hausse modérée du traitement et du tri, l'impact du prix des carburants, des hausses du coût de l'électricité et des matières premières, ainsi que la progression structurelle de la partie ressources humaines, le montant des dépenses réelles de fonctionnement est prévu à hauteur de 19 149 250,60 € pour 2023, soit une augmentation par rapport au réalisé 2022 de +8,50% (+1 500 883,13 €).

Les dépenses réelles par habitant devraient s'élever à 124,24 €/habitant (contre 119,07 € en 2022).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel (38%), des frais de traitement des déchets ménagers collectés (36%), de l'entretien/maintenance/assurance/réparations de nos bâtiments et de notre parc poids lourds, de la consommation de carburant (1 178 k€), des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des frais de communication, de la cotisation versée au syndicat de traitement, des subventions versées aux habitants au titre de geste de prévention, des indemnités des élus et des intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023
70	Vente produits et prestations de services	3 322 550 €
73	Impôts et taxes	15 044 000 €
74	Dotations Subventions et participations	2 325 460 €
013	Atténuation de charges	155 000 €
75	Autres produits de gestion	12 000 €
RECETTES REELLES		20 859 010 €
042	Opérations d'ordre	128 750 €
RECETTES D'ORDRE		128 750 €
R002	Solde d'exécution N-1	5 755 319,07 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		26 743 079,07 €

Prévues toujours aussi soutenues que 2022, les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de **20 859 010 €** pour 2023, soit une augmentation par rapport au réalisé 2022 de **+4,62%** (+921 253,54 €).

Elles représentent 135,33 €/habitant

Pour notre syndicat, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance spéciale acquittée par les gros producteurs de déchets (1 150 k€), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (15 044 k€), des subventions d'éco organismes (2 325 k€), de prestations et de ventes de matières et de produits (tels les produits de la plateforme de compostage) (2 173 k€).

La fiscalité :

Cette ressource est le produit de bases fiscales par les taux votés par la structure.

Les bases fiscales prévisionnelles 2023 transmises par l'administration fiscale montrent une augmentation significative de 6,60 % par rapport à 2022.

Le produit prévisionnel moyen rapporté à l'habitant 2023 s'élèverait ainsi à 97,60 €/habitant

b) La section d'investissement

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement 2023 s'élèvent à 9 451 580,33 €

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	150 297 €
20	Immobilisations incorporelles	380 941,80 €
204	Subventions d'équipement versées	59 960,70 €
21	Immobilisations corporelles	3 537 496,11 €
23	Immobilisations en cours	4 664 034,72 €
27	Autres immo financières	450 100 €
020	Dépenses imprévues	50 000 €
DEPENSES REELLES		9 322 830,33 €
040	Op transfert entre sections	128 750 €
DEPENSES D'ORDRE		128 750 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 451 580,33 €

Les principaux investissements de l'année 2023 (Restes à réaliser compris) sont les suivants:

- Achat de poids lourds 1 367 k€
- Acquisition de terrains : notamment pour la plateforme de valorisation des déchets inertes 238 k€
- Installations et outillages techniques, notamment des compacteurs de déchèteries, passage en luminaires LED, serrures intratone de nos sites, achat d'un crible (336 k€), système embarqué sur les nouveaux véhicules et composteurs collectifs (861 k€)
- Achat de nouveaux locaux : 217 k€
- Achat de matériel et outillage de voirie : tels bacs (176 k€), bennes et points de collecte d'apport volontaires (verre, OMR et tri) (375 k€)
- Création d'une plateforme de valorisation des déchets inertes suite à saturation de l'équipement actuel et début des travaux de réhabilitation du site de Razimont (déchèterie, plateforme de compostage et zone de transit) (4 626 k€).

Les dépenses réelles d'investissement prévues pour 2023 s'élèvent à **9 322 830 €**, soit 60,49 € par habitant.

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	510 213,50€
024	Produits de cession	385 000 €
13	Subventions	54 128 €
RECETTES REELLES		967 345,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 611 589,47 €
040	Amortissements des immobilisations	1 982 239 €
RECETTES D'ORDRE		7 593 828,47 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 561 173,97 €
R001	Solde d'exécution N-1	890 406,36 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 451 580,33 €

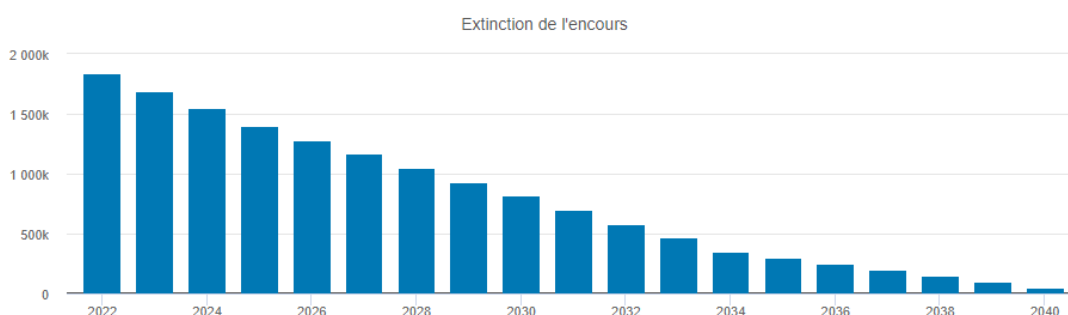
La section s'équilibre notamment par les recettes suivantes :

➤ FCTVA	271 339,87 €
➤ Virement de la section de fonctionnement	5 611 589,47 €
➤ Amortissements des immobilisations	1 982 239 €
➤ Report du résultat d'investissement 2022	890 406,36 €

c) La dette

La dette concerne uniquement des biens du budget principal. L'encours au 1^{er} janvier 2023 se monte à 1 691 461,78 €. Ce qui représente une dette globale de 10,97 €/habitant et une annuité 2023 de 1,01 €/habitant.

- Capacité de désendettement : (encours de la dette/épargne brute hors cessions) = 1,43 an



VI. Le budget primitif 2023-budget annexe – Transit en HT

a) Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 969 618,24 €

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2023
011	Charges à caractère général	246 589 €
012	Charges de personnel	152 700 €
65	Autres charges de gestion courante	2 002 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
022	Dépenses imprévues	20 000 €
DEPENSES REELLES		422 291 €
042	Opérations d'ordre	26 590 €
DEPENSES D'ORDRE		26 590 €
023	Virement à la section d'investissement	520 737,24 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		969 618,24 €

Les dépenses réelles budgétées se montent à **422 291 €** et sont prévues en augmentation de 13,9% (hors dépenses imprévues) par rapport au réalisé 2022. Elles représentent 2,74 € par habitant.

Composées de charges de traitements des déchets banals d'entreprises (36%), de carburant, d'assurance, de télécommunications, d'entretien et de réparations du matériel mobilier, roulant et immobilier ainsi que des dépenses de personnel (36%).

Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023
70	Vente de produits et prestations de services	533 080€
75	Autres produits de gestion courante	2 €
77	Produits exceptionnels	1 937,91 €
RECETTES REELLES		535 019,91 €
042	Amortissements	11 788€
RECETTES D'ORDRE		11 7878€
R002	Solde d'exécution N-1	422 810,33 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		969 618,24 €

Les recettes réelles de fonctionnement au titre de 2023 sont budgétées pour un montant de **535 019,91 €**, soit une augmentation de 6,8 % par rapport aux recettes réelles 2022. Ces recettes représentant 3,47 € par habitant.

Composées notamment des recettes d'utilisation du transit compétence d'EVODIA (60%) et de la rémunération des apports des professionnels (39%)

b) Section d'investissement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2023
20	Immobilisations incorporelles	3 200 €
21	Immobilisations corporelles	20 940 €
23	Immobilisations en cours	936 923,93 €
020	Dépenses imprévues	10 000 €
DEPENSES REELLES		971 063,93 €
040	Opérations d'ordre	11 788 €
DEPENSES D'ORDRE		11 788 €
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	41 375,74 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 024 227,67€

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement 2023 d'élèvent à 1 024 227,67 €

Dépenses d'investissement prévisionnelles :

- Travaux de talutage de l'installation de stockage des déchets inertes
 - Matériel et outillage techniques : borne de pesée et barrière d'entrée de site
 - Début des travaux sur le site de Razimont
-

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023
1068	Couverture résultat antérieur	476 900,43 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		476 900,43 €
040	Amortissements des immobilisations	26 590 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		26 590 €
021	Virement de la section de fonctionnement	520 737,24 €
TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 024 227,67 €

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne, le résultat antérieur ainsi que par les amortissements.

VII. Le budget primitif 2023-budget annexe – Panneaux photovoltaïques en HT

a) Section de fonctionnement

Budget nouvellement créé suite au transfert des panneaux photovoltaïques dans un budget annexe dédié, les dépenses et les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 27 000 €

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2023
011	Charges à caractère général	6 475 €
67	Charges exceptionnelles	1 937,91 €
022	Dépenses imprévues	570 €
DEPENSES REELLES		8 982,91 €
023	Virement à la section d'investissement	18 017,09 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 000 €

Les dépenses réelles budgétées se montent à **8 982,91 €**

Composées de charges d'électricité, d'entretien/maintenance et d'assurance, ainsi que d'une régularisation exceptionnelle suite au transfert de budget.

Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023
70	Vente de produits et prestations de services	27 000 €
RECETTES REELLES		27 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 000 €

Les recettes sont composées de vente de l'électricité produite

b) Section d'investissement

Chapitres	DEPENSES	BUDGET 2023
23	Immobilisations en cours	17 349,20 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	428 367,89 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 004 €
020	Dépenses imprévues	4 396 €
DEPENSES REELLES		468 117,09 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		468 117,09 €

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'investissement 2023 d'élèvent à 468 117,09 €

Dépenses d'investissement prévisionnelles :

- Ecriture comptable de régularisation suite au transfert de budget (428 367,89 €)
 - Remboursement de l'avance faite par le budget principal (18 004 €)
 - Solde panneaux photovoltaïques du siège (2 240 €) et installation de nouveaux panneaux à la déchèterie de Thaon (15 109 €)
-

Chapitres	RECETTES	BUDGET 2023
16	Emprunt et dettes assimilées	450 100 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		450 100 €
021	Virement de la section de fonctionnement	18 017,09 €
TOTAL CUMULE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		468 117,09 €

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne ainsi que par l'avance remboursable faite par le budget principal
